

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 18 JUIN 2026

- EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS -

L'an deux mille vingt-six,
Le dix-huit juin, à dix-huit heures,

Les membres du Conseil d'administration de la **SPL du Grésivaudan** (la « Société ») se sont réunis en Conseil d'administration, **au siège social situé au 390 Rue Henri Fabre à CROLLES Cédex (38926)**, sur convocation adressée par le Président du Conseil d'administration en date du 12 juin 2026.

[.....]

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la nomination des représentants permanents des communes et de la CCLG

[....]

CONSTATATION DE LA NOMINATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES COMMUNES ET DE LA CCLG

Nomination des représentants permanents de la CCLG

- Le Président du Conseil d'administration, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN représentée par Monsieur Christophe SUSZYLO, précise que le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN a, par délibérations en date du 4 mai 2026 désigné :

- Madame Martine KHOLY en qualité de représentant permanent de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (en lieu et place de Mme Anne-Françoise BESSON) ;
- Monsieur Jean-Luc ROUX en qualité de représentant permanent de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (en lieu et place de Mme Régine MILLET) ;
- Madame Cécile ROBIN en qualité de représentant permanent de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (en lieu et place de Mme Alexandra COHARD) ;

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte en tant que de besoin, de cette désignation et souhaitent la bienvenue à Madame Martine KHOLY, Monsieur Jean-Luc ROUX et Madame Cécile ROBIN.

Monsieur Christophe SUSZYLO, Claude BENOIT, Clément BONNET, Hervé LENOIRE, François OLLEON et Madame Delphine PERREAU sont maintenus, en revanche, en tant que représentants permanents de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Nomination des représentants permanents des Communes

- Concernant les représentants permanents des Communes, le Président du Conseil d'administration, la COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN représentée par Monsieur Christophe SUSZYLO précise que sont intervenus les changements suivants :

Commune d'Allevard

La Commune d'Allevard a, par délibérations en date du 11 mai 2026 désigné :

- Monsieur Marc ROSSET en qualité de représentant permanent de la commune d'Allevard, en lieu et place de Madame Christelle MEGRET ;

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte en tant que de besoin, de cette désignation et souhaitent la bienvenue à Monsieur Marc ROSSET.

Commune de la Chapelle-du-Bard

La Commune de LA CHAPELLE DU BARD a, par délibérations en date du 2 juin 2026 désigné :

- Monsieur Alexis MOREL en qualité de représentant permanent de la commune de La Chapelle du Bard, en lieu et place de Monsieur Karim CHAMON ;

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte en tant que de besoin, de cette désignation et souhaitent la bienvenue à Monsieur Alexis MOREL.

Commune du Haut-Bréda

La Commune du Haut-Bréda a, par délibérations en date du 20 mai 2026 désigné :

- Madame Sandrine THILLY en qualité de représentant permanent de la commune du Haut Bréda, en lieu et place de Monsieur Alain FOURNIER ;

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte en tant que de besoin, de cette désignation et souhaitent la bienvenue à Madame Sandrine THILLY.

Commune des Adrets

La Commune des ADRETS a, par délibérations en date du 4 juin 2026 désigné :

- Madame Laurie ARGOUD-MARTIN en qualité de représentant permanent de la commune des Adrets, en lieu et place de Monsieur Damien CARTIER-MILLON ;

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte en tant que de besoin, de cette désignation et souhaitent la bienvenue à Madame Laurie ARGOUD-MARTIN.

Commune du Plateau-des-Petites-Roches

La Commune du Plateau des Petites-Roches a, par délibérations en date du 7 mai 2026 désigné :

- Monsieur Alexandre GUERRA en qualité de représentant permanent de la commune du Plateau des Petites-Roches, en lieu et place de Madame Dominique CLOUZEAU ;

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte en tant que de besoin, de cette désignation et souhaitent

la bienvenue à Monsieur Alexandre GUERRA.

Commune de Theys

La Commune de Theys a, par délibérations en date du 12 mai 2026 désigné :

- Monsieur Yannick BERT-PEILLARD en qualité de représentant permanent de la commune de Theys, en lieu et place de Monsieur Pierre DUFOUR ;

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte en tant que de besoin, de cette désignation et souhaitent la bienvenue à Monsieur Yannick BERT-PEILLARD.

Puis le Président du Conseil d'administration, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN représentée par Monsieur Christophe SUSZYLO précise que :

- Pour la Commune de Crêts-en-Belledonne, son représentant permanent demeure Monsieur Jérôme LARDIERE ;
- Pour la Commune de la Terrasse, son représentant permanent demeure Madame Annick GUICHARD ;
- Et pour la Commune de Laval-en-Belledonne, son représentant permanent demeure Monsieur Martin GERBAUX.

